

Aperçu de l'assurance moto ALPHERA intégrable.

Etendue des prestations	Détails
Responsabilité civile	
Droits à dommages-intérêts à la suite de dommages matériels et corporels	Montant assuré: CHF 100 millions
Franchise contractuelle pour tous les conducteurs	CHF 0.–
Casco collision	
Dommages au véhicule assuré à la suite de collisions	Franchise: CHF 1000.–; si la réparation est effectuée dans un garage ALPHERA partenaire: CHF 200.–
Casco partielle	
Dommages au véhicule assuré dus à des facteurs externes	Incendie, événements naturels, glissement de neige, vol, collision avec des animaux, vandalisme, chute d'objets, dommages dus à une assistance, dommages causés par les martres et les rongeurs, y compris les dommages consécutifs
Bris de glace	Bris de toute vitre
Franchise contractuelle par événement	CHF 1000.–; si la réparation est effectuée dans un garage ALPHERA partenaire: CHF 0.–
Suppléments	
Dommages au véhicule parké (y compris les rayures)	Montant assuré: CHF 2000.– Franchise: CHF 0.–
Vêtements de sécurité	Montant assuré: CHF 2000.–
Choses transportées	Jusqu'à CHF 2000.–
Assurance pour toute l'année	Pas de suspension possible en cas de restitution
Négligence lourde	Renoncement à tout recours ou à des réductions des prestations
Garantie de prime	La prime d'assurance reste la même sur toute la durée du contrat de leasing
Assistance Plus 24h	Assurer la mobilité, y compris le voyage retour, jusqu'à CHF 1500.– (véhicule de remplacement/de location, transports publics, taxi, etc.)